

RAPPORT ANNUEL 2016



Faire entendre la voix des industriels

Table des matières

Profil et mission de l'AQCIE	01
Message du président du conseil	02
Message du président	05
Message du directeur exécutif	08
Revue des activités	11
▪ Interventions	
– Au près de la Régie de l'énergie	11
- tableau des coûts assumés et compensations reçues	15
– Au près du gouvernement du Québec	16
– Au près d'Hydro-Québec	21
– Au près des médias	23
▪ Communications	24
Conseil d'administration 2016-2017.....	27
Les entreprises membres de l'AQCIE	28

Profil et mission de l'AQCIE

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) représente les plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles. Ces entreprises sont actives dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise, dont l'agroalimentaire, l'aluminium, la pétrochimie, les pâtes et papier, la première transformation des métaux, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques.

Présentes dans toutes les régions du Québec, dont elles sont souvent le principal moteur socioéconomique, ces entreprises offrent des dizaines de milliers d'emplois parmi les mieux rémunérés du secteur industriel.

L'AQCIE offre à ces entreprises la possibilité de parler d'une seule voix devant le gouvernement, le fournisseur unique d'énergie électrique et, en matière réglementaire, la Régie de l'énergie.

Ses actions se traduisent par d'importantes économies tarifaires qui profitent à l'ensemble des clients d'Hydro-Québec. Les interventions de l'AQCIE soutiennent surtout la compétitivité des consommateurs industriels d'électricité, les emplois qu'ils offrent et les retombées économiques de leurs activités, à la grandeur du Québec.

TARIF L : ÉCONOMIES RÉALISÉES À LA SUITE DES INTERVENTIONS DE L'AQCIE DEVANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Pour une facture annuelle initiale de 12 000 000 \$ en 1997

Années	augmentation selon IPC	selon la demande HQ	augmentation réelle	Économies cumulatives
1998	12 122 279 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
1999	12 330 709 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2000	12 666 975 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2001	12 989 347 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2002	13 281 149 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2003	13 645 052 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2004	13 894 757 \$	12 921 082 \$	12 728 448 \$	(192 634 \$)
2005	14 212 947 \$	13 192 424 \$	12 881 189 \$	(311 235 \$)
2006	14 491 520 \$	13 910 092 \$	13 576 774 \$	(333 319 \$)
2007	14 810 334 \$	14 299 575 \$	13 848 309 \$	(451 266 \$)
2008	15 155 415 \$	14 714 262 \$	14 249 910 \$	(464 352 \$)
2009	15 185 725 \$	15 037 976 \$	14 420 909 \$	(617 067 \$)
2010	15 459 068 \$	15 068 052 \$	14 478 593 \$	(589 460 \$)
2011	15 907 381 \$	15 068 052 \$	14 420 678 \$	(647 374 \$)
2012	16 145 992 \$	15 324 209 \$	14 348 575 \$	(975 634 \$)
2013	16 291 306 \$	15 845 232 \$	14 692 941 \$	(1 152 292 \$)
2014	16 617 132 \$	16 764 256 \$	15 207 194 \$	(1 557 062 \$)
2015	16 799 921 \$	17 418 062 \$	15 587 373 \$	(1 830 688 \$)
2016	17 035 119 \$	17 714 169 \$	15 587 373 \$	(2 126 795 \$)
2017	17 460 997 \$*	17 997 595 \$	15 618 548 \$	(2 379 047 \$)
Cumulatif	45,5 %	50,0 %	30,2 %	(19,8 %)

* Estimé à 2,5 %

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Une voix différente, qu'il faut entendre

COMME VOUS LE VERREZ À LA LECTURE DE CE RAPPORT ANNUEL, 2016 AURA ÉTÉ UNE NOUVELLE ANNÉE DE GRANDE ACTIVITÉ POUR L'AQCIE. QUE CE SOIT AUPRÈS DU GOUVERNEMENT, DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE, D'HYDRO-QUÉBEC OU DES MÉDIAS, ET DE CONCERT AVEC NOS MEMBRES, NOUS AVONS PARTOUT TENU À CE QUE LA VOIX DES INDUSTRIELS SOIT ENTENDUE.



Michel Gariépy
Président du Conseil de l'AQCIE et
Chef entretien électrique-
instrumentation et Énergie
CEZinc

Dans le cortège de l'actualité où les groupes voulant payer moins se suivent et se multiplient, les industriels actifs au Québec se distinguent. S'ils veulent avoir des tarifs d'électricité réellement concurrentiels, c'est parce que la position des tarifs québécois s'est détériorée, tandis que les conditions de la concurrence s'avivaient partout au monde. Et si l'AQCIE et les industriels demandent de meilleurs tarifs d'électricité, c'est surtout pour maintenir et accroître l'activité industrielle au Québec et pour créer, ici, plus de richesses dont le Québec a grandement besoin.

Cette distinction fait toute la différence. Elle exige que la voix des industriels soit non seulement plus entendue, mais mieux écoutée. C'est la mission qu'endosse l'AQCIE depuis sa création, il y a plus de 30 ans.

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

Comme le soulignait notre directeur exécutif dans son article du bulletin *L'Énergique*¹, nous avons accueilli de façon positive la nouvelle politique énergétique du Québec. Nous soulignons notamment que la question de l'activité industrielle y était posée. Quelques mois plus tard, elle était posée de nouveau dans l'avis demandé par le ministre des Ressources naturelles à la Régie de l'énergie, cherchant notamment à remédier

à l'effritement de la compétitivité des tarifs industriels québécois.

Que la question soit posée est une avancée mais, avec un déclin de 43 % de la consommation d'électricité des industriels au Tarif L depuis une décennie, il est grand temps que des réponses soient aussi apportées. (Voir le graphique en page 3)

Ce graphique illustre aussi que la consommation des entreprises ayant des contrats spéciaux d'approvisionnement s'est maintenue pendant la même période. Évidemment, en dix ans, il aurait été nécessaire qu'elle augmente aussi.

Le gouvernement a récemment poursuivi dans la veine des exceptions tarifaires, en accordant un contrat spécial à Silicium Québec et des rabais tarifaires à ArcelorMittal Exploitation minière et à CEZinc. Il s'agit là d'excellentes initiatives, prouvant que le gouvernement n'hésite pas à utiliser l'abondante hydroélectricité dont le Québec dispose pour soutenir l'activité industrielle et ses retombées socioéconomiques essentielles.

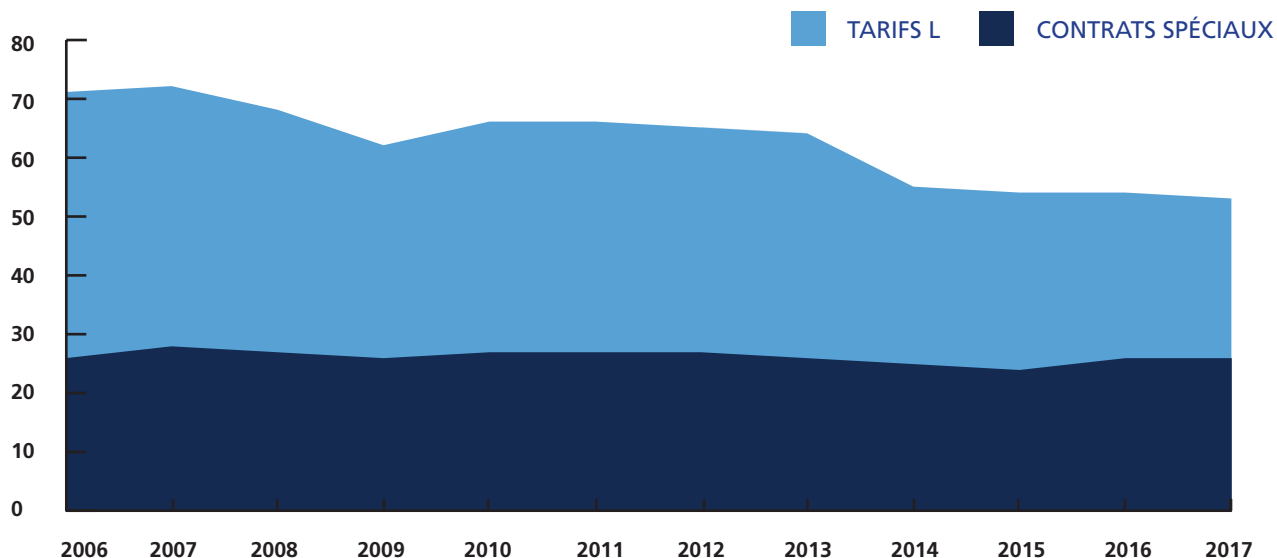
Mais à voir autant d'exceptions à la règle, que constitue en l'occurrence le Tarif L, il devient évident que cette règle doit être changée. Le Tarif L devrait, en lui-même, contribuer au maintien et à la croissance de l'activité industrielle. Il faut espérer que l'avis que donnera la Régie ouvrira sur une amélioration devenue essentielle.

D'AUTRES VOIES D'AMÉLIORATION

La Régie de l'énergie n'est pas la seule à jouer un rôle déterminant en matière tarifaire. Le gouvernement a aussi un rôle central à jouer sur des enjeux cruciaux,

1. *Une politique énergétique qui promet*, L'Énergique, Printemps/été 2016, Volume 10 Numéro 1

Évolution de la consommation d'électricité des clients industriels : Tarif L et contrats spéciaux (en TWh)



*2016, 4 mois réel, 8 mois prévisions; 2017 prévisions

Source : Hydro-Québec, Prévisions des ventes, mise à jour au 31 juillet 2015 (données 2006-2014);

Hydro-Québec, Prévisions des ventes, dossier R-3980-2016, HQD-4, document 2, page 11 (données 2015-2017).

comme l'interfinancement marqué des tarifs résidentiels québécois². En relevant la Régie de toute obligation à cet égard, par la modification de sa loi constitutive, des solutions pourraient être apportées pour régler à brève échéance cette anomalie tarifaire qui mine la compétitivité de tous les industriels actifs au Québec, grands ou petits.

En effet, il faut rappeler que les industriels assujettis au Tarif M, sont affectés par un interfinancement franchement excessif de l'ordre de 30 % en faveur des tarifs résidentiels. Quant au Tarif L, si le pourcentage d'interfinancement est moins pénalisant, de l'ordre de 6 %, les sommes demeurent très considérables en fonction des volumes d'électricité consommés.

Le gouvernement peut aussi agir sur les tarifs d'électricité en respectant les principes réglementaires. Ce point est discuté plus en détail dans le message de notre directeur exécutif. Dans le respect des meilleures pratiques réglementaires, il est évident que le gouvernement ne devrait pas obliger la Régie, ou Hydro-Québec, à intégrer aux tarifs des éléments qui n'ont pas de lien direct avec la desserte en électricité des clients.

La récente demande d'Hydro-Québec déposée devant la Régie pour entériner des frais de 300 millions de dollars nécessaires au raccordement de trois parcs éoliens dont la production ne répond à aucun besoin, avec les surplus déjà titanesques d'électricité

2. « Par contre, et c'est un constat important de notre étude, nous n'avons pas pu trouver un autre distributeur qui procédait à un interfinancement de l'ampleur de celui effectué au Québec. Nul part ailleurs le consommateur résidentiel ne voit en effet le prix (coût moyen) de son kWh être abaissé de 1,54¢, en finançant cette subvention croisée par un ajout, en moyenne, de 1,69¢ au prix commercial et de 0,31¢/kWh au tarif L des grands clients industriels. » P.-O. Pineau, S. Langlois-Bertrand, *Électricité – Structures et options tarifaires, Balisage des structures et options tarifaires des distributeurs d'électricité et pistes de solution*, Montréal, 15 décembre 2016, P. 4.

« La protection de l'interfinancement en faveur de la catégorie domestique au Québec est l'une des plus rigides en Amérique du Nord. À la connaissance du Distributeur, aucun autre organisme de réglementation (que la Régie de l'énergie) n'est limité dans sa capacité à atténuer l'interfinancement entre les tarifs. » *Rapport d'Hydro-Québec Distribution*, 20 décembre 2016, P. 15.

que l'on sait, en est un exemple éloquent. Il s'agit d'une conséquence directe de l'engagement du gouvernement à acheter près de 450 mégawatts d'énergie éolienne excédentaire, en période avérée de surplus d'approvisionnement à long terme. Si cette mesure peut s'expliquer sous le volet du développement économique et régional, elle ne fait pas de sens sous celui de la tarification de l'électricité.

C'est pourquoi il est étonnant, pour ne pas dire plus, de voir la Politique énergétique 2030 et sa loi habilitante mettre un terme au subventionnement de l'industrie éolienne – une excellente nouvelle – pour retomber dans ce même travers avec le financement de l'électrification des transports.

En évitant les interventions qui influencent les tarifs industriels d'électricité, le gouvernement peut contribuer à la compétitivité, à la stabilité et à la prévisibilité de ces tarifs, trois éléments déterminants dans l'évaluation des risques associés aux grands investissements industriels.

UNE OUVERTURE BIENVENUE

Comme vous le verrez plus loin dans ce rapport, c'est avec enthousiasme que l'AQCIE et ses sociétés membres ont répondu aux initiatives d'ouverture manifestées par la haute direction d'Hydro-Québec en 2016. Nous sommes confiants qu'une meilleure connaissance de nos enjeux réciproques ne peut mener qu'à un dynamisme nouveau de l'activité industrielle au Québec.

Nous serions heureux de voir pareille ouverture se manifester avec le gouvernement, car les industriels sont ses alliés dans le maintien et l'amélioration des conditions de vie des citoyens de plusieurs régions, voire de l'ensemble du Québec.

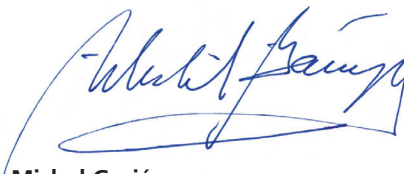
Assurer que la voix des industriels soit entendue, et leur expertise partagée, au sein de Transition énergétique Québec et de sa Table des parties prenantes – comme nous l'avons maintes fois demandé – serait à cet égard un excellent signe !

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à nos sociétés membres qui nous donnent le moyen d'agir, dans leur intérêt comme dans celui de nos concitoyens. Je tiens à reconnaître tout particulièrement le travail de leurs représentants qui, au sein de notre conseil d'administration, enrichissent la réflexion et les actions de l'AQCIE.

À la veille de son départ à la retraite, je suis heureux de souligner le rôle exceptionnel qu'a joué depuis 20 ans notre directeur exécutif, Luc Boulanger. Sa connaissance encyclopédique de la réglementation québécoise de l'énergie et sa vigueur toute personnelle nous manqueront. Mais il serait vain de lui souhaiter un repos bien mérité, sachant qu'il sera bientôt absorbé par ses autres passions !

Et je souhaite la bienvenue à notre nouveau président, Jocelyn B. Allard. Il a déjà prouvé être à la hauteur de l'énorme défi que représente la relève de Luc. Après moins de six mois en poste il avait déjà deux mémoires importants à son actif, en plus d'avoir organisé une rencontre entre nos sociétés membres et les hauts-dirigeants d'Hydro-Québec, et renoué avec la Régie de l'énergie dont il connaissait très bien le fonctionnement. Merci, et au plaisir de poursuivre sur cette lancée !



Michel Gariépy
Président du conseil

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une entrée en poste au milieu d'une activité énergétique intense

PLUSIEURS DES GRANDS ENJEUX DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE SONT MIS EN CONTEXTE DANS LES MESSAGES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AQCIE, QUI PRÉCÈDE LE MIEN, ET DANS CELUI DE NOTRE DIRECTEUR EXÉCUTIF, QUI LE SUIVRA. AUSSI ME PERMETTRAIS-JE UNE APPROCHE PLUS PERSONNELLE POUR DÉCRIRE MES PREMIERS MOIS À LA PRÉSIDENTE DE L'AQCIE ET POUR COUVRIR CERTAINS ENJEUX PROPRES À NOTRE ASSOCIATION.



Jocelyn B. Allard
Président, AQCIE

Dès la lecture de la description du poste que j'ai le plaisir d'occuper, je savais que le mandat serait « costaud ». Car nos principaux interlocuteurs – gouvernement, Régie de l'énergie, Hydro-Québec, médias – exigent une approche à la fois articulée et approfondie des dossiers. Les activités propres à notre association et les communications avec nos membres ne sont pas moins exigeantes et c'est avec rigueur et empressement qu'elles doivent être traitées.

Ce qui ressortait moins de cette description, c'est le rythme auquel tout cela se déroule !

POUR COMMENCER, UN MÉMOIRE !

Avant même mon entrée en poste officielle, en septembre dernier, j'ai reçu le mandat, en juillet, de préparer un mémoire sur le Projet de loi n° 106, dont vous pourrez lire les grandes conclusions plus loin dans ce rapport (page 17). Cela m'a donné une première occasion de me familiariser – en situation réelle – avec les priorités de l'AQCIE et de ses membres. J'ai aussi pu apprécier l'expertise et la générosité des membres de l'exécutif du conseil d'administration qui m'ont aidé à relever ce premier défi. Et j'ai pu valider par la suite que leur soutien demeure constant – et souvent depuis plusieurs années – malgré des obligations professionnelles très prenantes.

Cet engagement envers l'AQCIE, son action, ses sociétés membres et, plus largement, envers le développement de l'activité industrielle au Québec est tout à fait remarquable et caractéristique de notre association.

UN PREMIER CONTACT AVEC LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'AQCIE

J'ai eu le plaisir, dans les premiers mois, de communiquer avec les représentants de chacune de nos sociétés membres, de discuter d'enjeux spécifiques avec eux et des services qu'ils attendaient de l'AQCIE. J'ai ainsi constaté que, pour l'essentiel, nous répondions déjà aux attentes, ce qui témoigne du travail de qualité que mon prédécesseur, Luc Boulanger, a toujours offert.

UN MENU RÉGLEMENTAIRE TRÈS CHARGÉ

J'avais déjà eu dans mes responsabilités antérieures celle des représentations en matière réglementaire pour Gaz Métro. J'étais donc familier de la Régie de l'énergie et de son fonctionnement. Dès mon arrivée à l'AQCIE, j'ai pu constater que le menu était chargé, avec d'importantes requêtes à poursuivre à un rythme soutenu, notamment les requêtes tarifaires 2017-2018. Là encore, j'ai pu profiter de l'expérience de mon prédécesseur et de l'équipe dont il a su s'entourer pour faire valoir vos intérêts devant la Régie.

Rapidement, j'ai eu l'occasion de témoigner devant les régisseurs, dans l'intérêt non seulement de nos membres, mais de tous les industriels et, même souvent en fait de tous les clients d'Hydro-Québec. Le tableau des économies récurrentes auxquelles nous avons contribué (page 1) donne une idée de l'importance de ces représentations.

Quant à l'expertise que nous déployons devant la Régie et à la pertinence de nos interventions, le tableau des compensations de nos frais qu'elle nous accorde (page 15) est éloquent, avec une moyenne de près de 90 % depuis 1998 ! À cet égard toutefois, on doit faire preuve d'une très grande vigilance alors que nous constatons depuis la dernière année que la Régie est de moins en moins encline à octroyer des frais aux associations, comme la nôtre, qui représentent des intérêts commerciaux.

En fin d'année, nous avons réussi à produire dans un temps record – et en bonne part en période fériée – un mémoire destiné à la Régie pour faire entendre la voix des industriels dans l'avis qu'elle doit rendre au ministre des Ressources naturelles au printemps 2017, portant notamment sur la compétitivité des tarifs industriels d'électricité. Vous pourrez également en consulter les faits saillants plus loin dans ce rapport (page 18).

SAISIR L'OCCASION

Mon arrivée a coïncidé avec celles de plusieurs membres de la haute-direction d'Hydro-Québec. Ainsi, dès septembre 2016, au cours d'une rencontre avec le président-directeur général d'Hydro-Québec, Éric Martel, j'ai vu dans l'ouverture qu'il a manifestée à l'égard des industriels une occasion à saisir. Déjà, l'an dernier, l'assemblée semi-annuelle avait été combinée à une visite de la centrale hydroélectrique de Beauharnois. Nous pouvions cette année aller beaucoup plus loin, en organisant une rencontre au sommet à l'IREQ entre les représentants des sociétés membres de l'AQCIE et les présidents d'Hydro-Québec

Distribution, David Murray, et d'Hydro-Québec TransÉnergie, Marc Boucher, ainsi que le vice-président Clientèle d'Hydro-Québec Distribution, Éric Fillion, et plusieurs spécialistes d'Hydro-Québec afin de discuter également de questions des plus pratiques.

Des suites seront apportées aux questions soulevées lors de cette rencontre et, sous plusieurs volets, ce resserrement des liens avec Hydro-Québec se perpétue depuis lors. Nous avons, en effet, depuis l'hiver 2017, deux groupes de travail avec Hydro-Québec Distribution qui traitent des questions relatives à la puissance souscrite et sa facturation d'une part, et à la flexibilité tarifaire additionnelle pour les tarifs industriels d'électricité, d'autre part.

SUR LA PLACE PUBLIQUE

Outre l'occasion qui m'a été donnée de répondre aux questions de journalistes, notamment sur le financement de l'électrification des transports à même les tarifs d'électricité, auquel nous nous opposons, j'ai eu l'occasion de faire entendre la voix des industriels sur quelques tribunes. Ce fut notamment le cas lors du 5^e Sommet sur l'énergie, tenu à Montréal en janvier 2017, où j'ai participé à une table ronde sur la Politique énergétique 2030.

Bien que nos interventions soient prioritairement destinées au gouvernement, à la Régie de l'énergie et à Hydro-Québec, les décideurs de ces organisations peuvent être influencés par l'opinion publique, auprès de laquelle il est donc important de faire entendre la voix des consommateurs industriels d'électricité.

L'AQCIE, TOUT À L'AVANTAGE DES INDUSTRIELS

À la lumière de ces premiers mois, j'ai réalisé le rôle essentiel que joue l'AQCIE dans l'intérêt des grands industriels actifs au Québec, et je suis fier d'y contribuer. J'ai surtout constaté l'efficacité avec laquelle l'AQCIE réussit à tirer avantage des contributions de ses sociétés membres, pour défendre leurs intérêts. Et comme ces intérêts convergent avec ceux de tous les grands industriels actifs ici, je sais que nous pourrions faire encore plus, et encore mieux, avec la contribution d'un plus grand nombre d'entreprises membres.

Si vous lisez ceci et n'êtes pas encore membre, qu'attendez-vous pour nous rejoindre ? En consultant la liste des sociétés membres à la fin de ce document, vous verrez que vous serez en excellente compagnie.

REMERCIEMENTS

À l'évidence, mes premiers remerciements s'adressent à nos sociétés membres et à leurs représentants qui nous permettent de contribuer au dynamisme de l'activité industrielle au Québec et aux retombées socioéconomiques essentielles à l'ensemble de nos concitoyens.

Je tiens à remercier tout particulièrement les personnes qui poussent plus loin leur engagement, en étant membre de notre conseil d'administration, et tout particulièrement ceux qui en composent l'exécutif et plus spécialement son président, Michel Gariépy, qui a su m'intégrer rapidement dans l'équipe et me rendre la vie facile pour relever ces nouveaux défis.

Merci enfin à mon prédécesseur, Luc Boulanger, qui a grandement aidé à ce que cette entrée sur le chapeau des roues se transforme rapidement en vitesse de croisière efficace.



Jocelyn B. Allard
Président

MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Un avènement associé à celui de la Régie de l'énergie

CE MESSAGE SERA MON DERNIER À TITRE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF, PUISQUE J'AI DÉCIDÉ DE PRENDRE MA RETRAITE EN 2017 APRÈS AVOIR ŒUVRÉ AUPRÈS DE L'ASSOCIATION PENDANT VINGT ANS. C'EST EN EFFET EN 1997 QUE L'AQCIE DÉCIDE DE SE Doter D'UN SECRÉTARIAT PERMANENT, DONNANT SUITE À LA MISE EN ŒUVRE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU GOUVERNEMENT PÉQUISTE. ABOUTISSEMENT DE VASTES CONSULTATIONS AYANT DURÉ PLUSIEURS ANNÉES, CETTE POLITIQUE REPRÉSENTAIT UNE TOUTE NOUVELLE INITIATIVE.



Guy Chevrette, alors ministre des Ressources naturelles, justifiait sa mise en œuvre dans une perspective de développement durable et en réponse aux interrogations des québécois « *sur les conditions dans lesquelles était réalisé notre développement énergétique* », dans un contexte de « *profonds changements affectant les structures du commerce nord-américain et international de l'énergie, pointant vers une déréglementation des échanges, un allègement des modes de fonctionnement et un rôle accru des marchés.*¹»

Pour satisfaire aux exigences de ce nouvel environnement, il devenait impératif de modifier le processus d'établissement des tarifs d'électricité en vigueur, pour le soustraire à toute influence politique. Les tarifs devaient donc faire l'objet d'une contre-expertise, effectuée par un tribunal administratif, d'où « *La création d'une Régie de l'énergie, dotée de pouvoirs décisionnels, (qui) apportera transparence et équité dans le fonctionnement du secteur énergétique québécois, dans la définition des tarifs des entreprises réglementées. Sa mise en place garantira que les choix d'investissement sont effectués en connaissance de cause et que le public y participe pleinement. Les interventions de la Régie de l'énergie permettront en même temps de s'assurer que les possibilités de mieux utiliser l'énergie sont systématiquement exploitées,*

*que la réalisation des économies d'énergie est effectivement considérée comme prioritaire.*²»

Les exigences, pour être en mesure d'opérer dans un tel environnement, commandent des expertises en réglementation, avec l'apport d'économistes, d'experts et de conseillers juridiques pour défendre les intérêts des industriels devant ce tribunal dont le fonctionnement ressemble à nos cours de justice. En matière de réglementation, tout est à faire, les activités d'Hydro-Québec ayant auparavant été régies directement par le gouvernement. Il faut donc établir un cadre réglementaire, adapté aux activités de transport et de distribution d'Hydro-Québec, ériger les principes et les modalités à partir desquels la fixation des tarifs se déroulera. Depuis vingt ans, l'AQCIE aura participé à 93 requêtes de toute nature pour ce faire, dont certaines qu'elle aura elle-même initiées.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES INDUSTRIELS

La défense des intérêts des industriels n'a jamais été une mince affaire, que ce soit devant la Régie, le gouvernement, les médias, Hydro-Québec, les groupes de consommateurs ou environnementalistes. D'emblée, on soupçonne les grands industriels de vouloir fausser la donne et de faire assumer des coûts inhérents à leurs activités par les autres catégories d'utilisateurs. La perception que les grands industriels ont les poches profondes et peuvent se payer des représentations avec les meilleurs experts pour faire avancer leur cause à libre cours. Plusieurs économistes sont montés aux barricades, déclarant que la grande industrie profitait indûment de tarifs exceptionnels qui se traduisaient par d'énormes subventions pour chaque emploi maintenu en usine.

1. *L'Énergie au service du Québec : une perspective de développement durable.* Ministère des Ressources naturelles. 1996. Page 3.

2. Idem

Ils étaient d'avis que le Québec devrait plutôt miser sur les exportations d'électricité jugées plus payantes, ignorant les limites de ce marché quant à sa volatilité, aux capacités de transit des interconnexions et au prix marginal du marché qui décroît en fonction des volumes transigés. En fait, depuis 2009, les prix ayant cours sur ces marchés se trouvent souvent, sinon la majeure partie du temps, en deçà des tarifs industriels québécois. Et, dans le cas des industries actives ici, s'ajoute évidemment aux tarifs payés les nombreuses retombées économiques, essentielles pour le Québec, et les avantages liés à la pérennité des installations. Les ventes d'électricité aux industriels offrent ainsi un débouché des plus intéressants pour Hydro-Québec, ce que reconnaît désormais sa nouvelle administration.

En réalité, les grands industriels réclament des tarifs qui, de prime abord, reflètent uniquement les coûts encourus pour les desservir en tenant compte de leurs caractéristiques de consommation : un large volume en un seul point de mesurage et des opérations qui s'échelonnent 24 heures par jour 7 jours par semaine, sans impact sur la fourniture de pointe qui s'avère particulièrement onéreuse dans le secteur résidentiel pour répondre aux besoins de chauffage des locaux. En d'autres termes, une juste allocation des coûts de desserte des diverses catégories d'utilisateurs.

L'IMPÉRATIF DE LA RIGUEUR TARIFAIRE

Il est essentiel que les tarifs ne servent qu'à défrayer les coûts réellement encourus pour la desserte en électricité, en plus du rendement que la Régie juge raisonnable sur les actifs afférents d'Hydro-Québec. Le soutien du développement économique et régional n'est pas du ressort de la tarification, mais bien de la fiscalité et des autres mesures proprement gouvernementales. Par souci de rigueur – et de maintien de la compétitivité des industries – il aurait fallu exclure de la tarification l'approvisionnement post-patrimonial non requis et extrêmement coûteux de la filière éolienne. Aujourd'hui, les tarifs d'électricité ne doivent pas être substitués à la fiscalité pour financer l'électrification du transport en commun ou la conversion à l'électricité du parc automobile.

Cette distinction entre la tarification et la fiscalité s'impose aussi pour corriger l'interfinancement au profit des tarifs résidentiels, une situation particulièrement problématique au Québec. Plusieurs études ont récemment souligné que le Québec était la juridiction où l'on retrouvait l'interfinancement le plus prononcé et le plus rigide encadré par la loi.

Il y a souvent confusion entre l'aide aux ménages à faible revenu et l'interfinancement. À l'évidence, la répartition de la richesse est du ressort du gouvernement et de la fiscalité, et non des tarifs d'électricité. Par souci d'équité envers l'ensemble des clients d'Hydro-Québec, en vertu du principe de l'utilisateur payeur et pour aider tous les ménages à faible revenu – et non seulement ceux qui utilisent l'électricité pour le chauffage – l'interfinancement doit être rapidement éliminé et remplacé, pour les ménages à faible revenu, par les mesures gouvernementales appropriées.

Si certaines ententes d'approvisionnement industriel peuvent à l'occasion ne pas couvrir l'ensemble des frais d'Hydro-Québec, c'est déjà le gouvernement qui en assume les conséquences dans le cadre de contrats spéciaux, respectant ainsi une séparation stricte entre la tarification et la fiscalité. Tel devrait être le traitement de tout programme visant le développement économique, par souci d'équité et de cohérence. Cette façon de faire permet d'isoler les tarifs de toute intervention exogène, garantissant ainsi leur prévisibilité.

VISER LE RESPECT DES OBJECTIFS INITIAUX

Les objectifs que poursuivait Guy Chevrette dans sa politique de 1996 s'exprimaient ainsi : « *il faut que les tarifs du gaz naturel et de l'électricité se rapprochent le plus possible du coût de desservir chaque catégorie de consommateur* », et « *les tarifs d'Hydro-Québec devraient évoluer, à moyen terme, vers la disparition, ou tout au moins la réduction de l'interfinancement.*³ » Malgré cette intention déclarée, Jacques Brassard, ministre responsable au moment de la création de la Régie, craignant que les industriels n'obtiennent gain de cause sur ce point, enchâsse des dispositions dans

3. Ibid. P. 25

la loi prohibant toute modification des tarifs visant spécifiquement à modifier l'interfinancement dont profitent les clients résidentiels.

Les grands industriels ont déployés leurs meilleurs efforts pour que l'intention initiale soit respectée, par de fréquentes représentations contre l'interfinancement au cours des ans, sur toutes les tribunes : Régie de l'énergie, commissions parlementaires, Hydro Québec, sans oublier les médias. L'avis demandé par le ministre Pierre Arcand à la Régie de l'énergie, dans le but notamment de contrer l'effritement de la compétitivité des tarifs industriels québécois, est l'occasion de revisiter ce principe. Devant la Régie, lors des consultations menant à l'avis qu'elle déposera, plusieurs preuves d'experts, rapports et mémoires convergent pour décrire le caractère excessif de l'interfinancement au Québec et son enclassement inusité dans la loi.

Il reste à voir si la Régie aura la rigueur, et le gouvernement le courage politique, de juguler cet interfinancement qui cause un tort considérable à la structure industrielle du Québec. Le temps presse, puisque le ministre souhaite voir les mesures que suggérera la Régie appliquées pour l'année tarifaire 2018, et qu'Hydro-Québec déposera ses demandes à cet effet en août 2017.

VOIR LOIN, AGIR CONSTAMMENT ET PONCTUELLEMENT

L'objectif fondateur de l'AQCIE, contribuer à la compétitivité des industriels actifs au Québec pour dynamiser la structure et les retombées économiques, demande une vision de long terme et la vigilance nécessaire pour agir chaque fois que cela est nécessaire. Ses représentations auprès de la Régie dans l'établissement des tarifs de transport et de distribution, ainsi que devant les autorités gouvernementales, depuis vingt ans ont eu un effet bénéfique sur l'évolution des tarifs.

Pour la période 1997-2017, l'augmentation du Tarif L est de 31 % inférieure aux demandes d'Hydro-Québec et de 17 % inférieure à l'inflation. Sur le court terme cela se voit aussi, puisqu'au cours des deux dernières années, le Tarif L n'aura augmenté que de 0,2 %, en comparaison d'une inflation de 3,4 % pour la même période.

Il faut rappeler à quel point une réglementation digne de ce nom a été instaurée en 1997, car dans les 20 années précédentes, soit 1977-1997, l'augmentation du tarif L avait été de 100,9 % supérieure à l'inflation. Au cours des sept années précédant la formation de l'AQCIE, les augmentations moyennes annuelles du tarif L étaient de 24 % !

Plusieurs options tarifaires ont été négociées avec Hydro-Québec, pour être ensuite entérinées par la Régie. Ces options, soient l'électricité interruptible et l'électricité additionnelle, allègent le fardeau des coûts d'électricité pour les industriels. Certains autres aménagements ont été négociés directement avec le gouvernement, soit l'exonération de l'indexation du tarif patrimonial et une flexibilité de la demande contractuelle, à la suite de la crise financière de 2008-2009. Ces outils se sont avérés cruciaux dans le maintien d'installations industrielles en sol québécois.

D'autres gains, plus difficiles à quantifier mais substantiels, ont été obtenus dans des causes génériques : taux de rendement, comptes de frais reportés, mécanisme de traitement des écarts de rendement, politique d'ajouts au réseau de transport, modifications aux méthodes comptables et, présentement, le débat sur le mécanisme de rendement incitatif.

Avec tous les industriels auprès desquels j'ai eu le plaisir de travailler, nous pouvons dire mission accomplie. Mais jamais tout à fait !

Je quitte avec la satisfaction de voir la relève aussi ardente que nous l'étions au début.



Luc Boulanger
Directeur exécutif

Revue des activités

CONTRIBUER À LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES ACTIVES AU QUÉBEC AFIN D'OPTIMISER LEURS RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUE, EST LA PRINCIPALE RAISON D'ÊTRE DE L'AQCIE. POUR NOUS, CESSER LE DÉCLIN DE L'ACTIVITÉ DES GRANDS INDUSTRIELS EST UNE PRIORITÉ ET NOUS Y CONTRIBUONS EN INTERVENANT AUPRÈS DES DÉCIDEURS, QUE SONT LE GOUVERNEMENT, LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET HYDRO-QUÉBEC, ET LORSQUE REQUIS, AUPRÈS DE MÉDIAS ÉGALEMENT.

Nous avons développé au fil des ans une expertise unique en matière réglementaire et le succès de nos interventions se traduit, année après année, en millions de dollars d'économie pour les industriels. Ce qui ajoute d'autant au maintien et à la croissance de leurs activités. Voici un survol des interventions de l'AQCIE en 2016.

INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

L'attention du public et des médias se porte surtout sur les décisions de la Régie de l'énergie relatives aux requêtes tarifaires d'Hydro-Québec, mais celles-ci sont la résultante de nombreuses autres requêtes ayant un impact sur les tarifs. Les représentations sur ces différents enjeux requièrent une connaissance approfondie, un suivi attentif et des preuves d'experts, autant d'outils que l'AQCIE sait mettre en œuvre pour contribuer à la compétitivité des industriels actifs au Québec. Voici quelques-uns des faits saillants.

Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité (R-3897-2014)

L'AQCIE a souvent dénoncé, devant la Régie comme dans les médias, les trop-perçus réalisés systématiquement chaque année par Hydro-Québec, produisant un taux de rendement de 2 à 3 % plus élevé que celui autorisé par la Régie. Cumulativement, ces rendements excessifs dépassent 1,6 G\$ sur une période de six ans.

Le gouvernement a finalement modifié l'article 48,1 de la Loi sur la Régie de l'énergie en 2013, pour établir « un mécanisme de réglementation incitative assurant

la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité. » Ce mécanisme de réglementation incitative (MRI) comprend aussi un Mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTÉR) qui prévoit leur partage entre les usagers et les services publics assujettis. On se rappellera que les intervenants devant la Régie, réunis en coalition, avaient tenté d'introduire la même année, mais sans succès, une requête visant pareil objectif.

Le gouvernement a par la suite décidé d'en suspendre l'application jusqu'au retour de l'équilibre budgétaire, atteint lors de l'exercice financier 2015-2016. Ce mécanisme aurait donc pu voir le jour dès l'année tarifaire 2017.

La Régie proposait en juin 2015 un calendrier en trois phases pour mener à l'établissement et à l'application du MRI.

- 1 : caractéristiques d'un MRI (en identifier les éléments mesurables);
- 2 : étude de productivité multifactorielle (mesurer l'efficacité de tous les intrants);
- 3 : étude des propositions de MRI.

Plusieurs questions faisant l'objet de moyens préliminaires ont été soulevées, menant à des décisions procédurales, de telle sorte que le processus est retardé de façon significative. La phase 1 a été scindée pour traiter séparément Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) et Hydro-Québec TransÉnergie (le Transporteur). Ce n'est qu'à la fin septembre 2016 qu'ont procédé les audiences sur les caractéristiques du MRI du Distributeur et la Régie a reporté l'étude de celles du Transporteur du 24 au 28 avril 2017. La Régie n'a toujours pas rendu de décision sur l'opportunité de tenir la Phase 2, requérant une expertise poussée, et ce, six mois après la fin prévue des audiences.

■ Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport (R-3888-2014); Demande de révision de la décision D-2015-209 (Transporteur) (R-3959-2016); et Demande de révision de la décision D-2015-209 (Hydro-Québec Production) (R-3961-2016)

Cette requête vise à établir une politique sur la contribution financière du Transporteur aux installations permettant à un client de se raccorder à son réseau. Tout en favorisant l'ajout de clients au réseau, l'AQCIE estime que ces additions doivent se faire en respectant la neutralité tarifaire. Ainsi, les revenus de transport anticipés pour un ajout au réseau devraient compenser la contribution octroyée, tout en défrayant le coût de service du Transporteur. Le montant maximum alloué ne doit pas avoir d'impact à la hausse sur les tarifs des usagers et, inversement, tout revenu additionnel généré au-delà de ce maximum devrait profiter à l'ensemble des usagers sous forme de baisse tarifaire.

Reconnaissant ce principe, dans sa décision du 19 décembre 2015, la Régie exigera que les contributions versées soient assorties aux raccordements générant de nouvelles ventes et que le suivi des projets se fasse par raccordement, et non par client, abrogeant ainsi une disposition des tarifs et conditions (article 12A.2i) qui permettait exceptionnellement un suivi agrégé des projets d'Hydro-Québec Production (le Producteur). D'une part, l'ancienne approche permettait au Producteur de ne pas contribuer financièrement aux projets dont les revenus ne satisfaisaient pas le calcul de l'allocation maximale et, d'autre part, de ne pas contribuer à la baisse des tarifs lorsque les revenus générés dépassaient ce calcul.

Hydro-Québec interjette appel de cette décision, et demande de surseoir à la poursuite du dossier en phase II, pour les motifs suivants :

- des sommes pouvant atteindre des milliards de dollars seraient en jeu;

- la Régie aurait bafoué des droits acquis pour les contrats négociés en vertu de la disposition qu'elle abroge;
- la Régie aurait décidé sur des questions affectant les opérations du Producteur sans que celui-ci n'ait été entendu;
- la décision comporterait des vices de fond de nature à l'invalidier.

Plusieurs échanges ont eu lieu sur cet imbroglio juridique et des décisions interlocutoires ont été rendues, stoppant la phase II du dossier R-3888-2014, donnant gain de cause à Hydro-Québec pour poursuivre sa requête en révision et amalgamant les requêtes du Producteur et du Transporteur.

Les argumentations des intervenants sur le bien fondé de ces requêtes en révision ont été présentées à la Régie le 10 mai 2016 et, à l'évidence, l'AQCIE souhaite que la décision initiale de la Régie soit maintenue en substance, au bénéfice des clients d'Hydro-Québec.

Le 21 décembre 2016 la Régie accueille partiellement les demandes de révision d'Hydro-Québec, en révoquant la décision initiale sur le rejet des droits acquis du Producteur d'utiliser les revenus actualisés générés afin d'assurer la couverture du coût d'ajouts ultérieurs. La Régie juge aussi que le Producteur doit être entendu sur cette question. Elle maintient cependant l'abrogation de l'article 12A.2i pour les situations juridiques nouvelles et futures.

■ HQD - Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents (R-3964-2016)

Cette demande d'Hydro Québec visait initialement la modification des conditions de crédit pour les grandes entreprises, exigeant des demandes de dépôt aux abonnements très risqués, tout en retenant la cote de crédit la plus risquée parmi celles émises au cours de l'année précédente. L'AQCIE est d'avis que

les modifications proposées représenteraient un coût important pour ces entreprises, les obligeant à mettre en garantie plusieurs dizaines de millions de dollars, ce qui limiterait de façon importante leur capacité d'emprunt et d'investissement. Après des représentations auprès d'Hydro-Québec, les modifications demandées ont été retirées. La Régie a entériné dans sa décision finale les propositions amendées d'Hydro-Québec.

■ Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2017 (R-3981-2016);

Demande du Transporteur relative au remplacement des disjoncteurs de modèle PK (R-3968-2016); et

Demande d'autorisation du budget des investissements 2017 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars (R-3982-2016)

Le Transporteur demande une augmentation de ses revenus requis de 193 M\$, ce qui se traduit par une hausse du tarif de transport de 6,2 %. L'augmentation a principalement trait aux éléments suivants :

- | | |
|--|--------|
| ▪ remplacement des disjoncteurs PK | 80 M\$ |
| ▪ modèle de gestion des actifs (maintenance) | 45 M\$ |
| ▪ augmentation des charges nettes d'exploitation | 68 M\$ |

L'AQCIE demande de réduire l'augmentation des revenus requis de 90 %, à 20 M\$ au lieu des 193 M\$ demandés, ce qui ramènerait l'impact à la hausse sur les tarifs de distribution de 1,5 % à 0,15 %. Les éléments visés sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| ▪ maintenir les charges nettes d'exploitation au niveau de 2016 | (71 M\$) |
|---|----------|

- | | |
|--|----------|
| ▪ réduire la valeur des amortissements de 2,5 % | (26 M\$) |
| ▪ réduire la valeur des mises en service de 10 % | (7 M\$) |
| ▪ exclure l'amortissement des PK acquis après 2003 | (70 M\$) |

La Régie dans sa décision ne nous donne pas complètement raison sur les PK et sur le modèle de gestion des actifs. Elle décide d'autoriser ce modèle pour un an seulement, au lieu des dix années demandées, et prolonge l'amortissement du remplacement des PK sur cinq ans, au lieu des huit années que nous demandions. Le transporteur proposait d'amortir les PK sur 20 mois seulement.

Finalement, la Régie réduit les revenus requis de 60 M\$ ce qui diminuera les tarifs qui seront ultimement approuvés dans le dossier de la distribution. Pour ce qui est des recommandations de l'AQCIE en regard des investissements inférieurs à 25 M\$, la Régie ne les retient pas et autorise le budget de 550 M\$ demandé par le Transporteur.

■ HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018 (R-3980-2016)

Le Distributeur demande une augmentation de ses revenus requis de 165,8 M\$, ce qui se traduirait par une hausse générale des tarifs d'électricité de 1,6 %, et de 1,1 % pour les usagers du Tarif L. Ces augmentations ont principalement trait aux éléments suivants :

- | | |
|--|-------------|
| ▪ Achats d'électricité | (428,0 M\$) |
| ▪ Service de transport | 165,7 M\$ |
| ▪ Coût de distribution et service à la clientèle | 293,6 M\$ |

L'AQCIE demande de réduire l'augmentation des revenus requis de 158,8 M\$. Les éléments visés sont les suivants :

- maintenir la méthode actuelle du compte de nivellement (117,7 M\$)
- réduire les investissements inférieurs à 10 M\$ (3,3 M\$)
- réduction de 6 % - balisage de la rémunération (37,8 M\$)

Manifestement, la part du lion dans les demandes de réduction des revenus requis avait trait à la récupération de la totalité des soldes du compte de nivellement pour les aléas climatiques dans les revenus de 2017, en dérogation de la procédure usuelle d'amortissement.

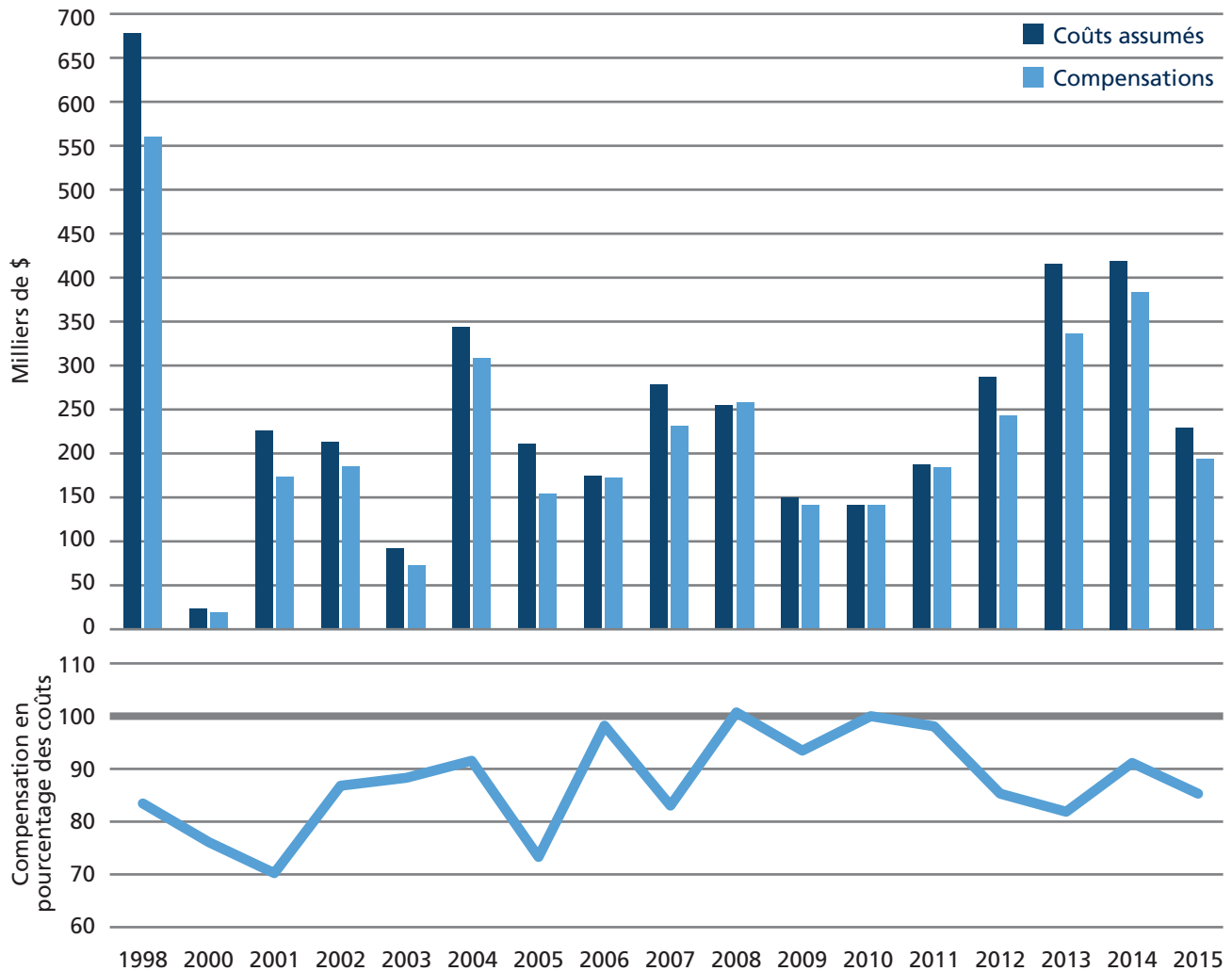
La Régie dans sa décision rejette nos arguments dans leur ensemble. Sur le balisage des salaires et avantages sociaux, bien qu'elle se rende aux arguments des intervenants voulant qu'elle ait le pouvoir d'intervenir, elle juge qu'il n'y a pas lieu d'apporter de réductions spécifiques découlant de ce balisage et rejette toute suggestion de recourir à d'autres exercices de même nature dans l'avenir. La Régie juge tout de même raisonnable de réduire les charges d'exploitation de 30 M\$ et les charges d'amortissement de 21,7 M\$. Ces réductions, conjointement à celle de 60 M\$ du tarif de transport, viennent réduire les revenus requis de 100,7 M\$. En conséquence, les tarifs applicables au 1^{er} avril 2017 seront de 0,7 % pour la clientèle en général et de 0,2 % pour les industriels assujettis au Tarif L.

Activités de l'année réglementaires 2015*

Requête	Coûts assumés (\$)	Quantum (\$)	%
R-3934-2015 Tarifs de transport au 1 ^{er} janvier 2015	47 433	41 343	87,2
R-3933-2015 Tarifs de distribution au 1 ^{er} avril 2015	113 874	90 000	79,0
R-3927-2015 Passage aux principes comptables US GAAP	38 437	34 763	90,4
R-3925-2015 Utilisation de la centrale TCE	3 787	6 002	158,5
R-3956-2015 Ligne de transport de 320 KV Des Cantons	24 962	21 585	86,5
Total (quantum déterminé)	228 493	193 693	84,8

* Voir note à la page suivante

Coûts assumés pour la représentation devant la Régie de l'énergie 1998-2015* et compensations reçues d'elle



Années réglementaires*	Coûts assumés totaux	Compensations totales	
1998 - 2015	4 214 331 \$	3 684 144 \$	87,4 %

* L'année réglementaire fait référence à l'année du dépôt d'un dossier par la Régie de l'énergie, tel qu'indiqué dans le numéro de requête (ex. : R-XXXX-201X). Le processus réglementaire peut se dérouler sur plusieurs années, et le pourcentage de compensation – reflétant la pertinence, selon la Régie, des représentations faites devant elle – n'est pas déterminé immédiatement après le rendu de sa décision sur une requête.

Afin de refléter correctement le pourcentage de compensation reçu par l'AQCIE dans les différents dossiers, seuls ceux pour lesquels le pourcentage de compensation a été décidé peuvent figurer dans les tableaux de la page précédente et ci-haut. Les données de 2015 tiennent compte de tous les dossiers puisque leur compensation avait été déterminée. Celle-ci n'avait cependant pas été déterminée dans un nombre suffisant de dossiers de l'année réglementaire 2016 pour que cette année figure au tableau. Les données seront donc présentées dans le prochain rapport annuel.

INTERVENTIONS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Bien que le menu législatif n'ait pas demandé autant d'actions auprès du gouvernement qu'en 2015, l'AQCIE n'en a pas moins été proactive et présente lorsque les circonstances le demandaient.

Nous nous sommes de nouveau adressés directement au titulaire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour assurer la représentation des grands industriels dans un nouvel organisme au mandat exceptionnellement large, Transition énergétique Québec, créé dans la foulée de la Politique énergétique 2030. Deux mémoires ont été produits en 2016 et au tout début de 2017.

Lettre au ministre du MERN sur Transition énergétique Québec

En mars 2016, notre président du conseil, Michel Gariépy, écrivait au ministre Pierre Arcand – avec copie à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – au sujet de la création de Transition énergétique Québec (TEQ).

Notons que l'AQCIE a maintes fois demandé, dans les mémoires déposés au cours des dernières années, le regroupement sous un seul organisme de toutes les initiatives d'efficacité énergétique des différents ministères, organismes et distributeurs d'énergie.

Notre demande semble avoir été entendue, puisque le TEQ devrait notamment :

- coordonner la mise en œuvre de tous les programmes d'efficacité, de substitution et d'innovation énergétiques en finançant notamment les entreprises de technologies vertes;
- offrir des services directs, tels que des services de financement aux consommateurs et aux entreprises, des garanties de prêt, du financement à bas taux d'intérêt et des services d'information à la population;
- conseiller le gouvernement, de façon proactive, sur les normes et règlements, les mesures d'écofiscalité et les éléments pouvant influencer la consommation énergétique des ménages et des entreprises, y compris celle du gouvernement;
- assurer l'atteinte des cibles minimales du gouvernement en termes d'efficacité énergétique et proposer des cibles additionnelles au besoin;
- coordonner la mise en œuvre des programmes qui lui sont dévolus par le gouvernement;
- travailler à rendre les infrastructures publiques des secteurs de l'éducation et de la santé plus sobres en carbone, en collaboration avec les milieux concernés; et,
- observer et analyser l'état de la situation énergétique du Québec et la progression de sa transition au regard des objectifs du gouvernement;

Il s'agit d'un mandat stratégique et d'une rare envergure, d'autant plus que le TEQ devrait aussi réunir les intervenants autour d'une « Table des parties prenantes » pour établir des consensus sur la réduction de la consommation d'énergie.

L'AQCIE a pris acte, et partage le souhait du gouvernement, que son conseil d'administration soit formé d'experts recommandés par un comité indépendant.

À notre avis, certains experts des grandes entreprises industrielles, et particulièrement des grands consommateurs industriels d'électricité, doivent se retrouver au conseil d'administration de TEQ et à la Table des parties prenantes, en raison du rôle central que jouent les grandes industries dans l'utilisation de l'énergie et dans l'efficacité énergétique. Les grandes industries sont d'ailleurs au cœur du réseau Électrique d'Hydro-Québec, regroupant les chefs de file de l'efficacité énergétique, et elles sont à la source des économies d'énergies les plus significatives atteintes au Québec au cours des dernières années.

Quant à la Table des parties prenantes, il nous semble également nécessaire que les industriels y soient présents, soit par la voix des associations qui les représentent, comme l'AQCIE, soit par une représentation significative des entreprises elles-mêmes.

Les industriels disposent d'une réelle expertise, qu'ils souhaitent mettre à contribution, et ils pourraient aussi être les plus touchés par les mesures mises de l'avant par TEQ, en raison de l'importance de leur consommation d'énergie et du rôle essentiel que celle-ci joue dans le maintien de leur compétitivité.

■ Consultation sur le Projet de loi n° 106

Par notre mémoire – *Politique énergétique 2030 : Maximiser les effets dynamisants sur la structure industrielle québécoise* – nous voulions faire nos recommandations sur plusieurs enjeux liés à la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et, plus globalement, sur l'obtention de tarifs d'électricité industriels compétitifs, stables et prévisibles, autant de critères essentiels à l'investissement dans nos entreprises.

Bien que l'AQCIE n'ait pas été invitée à participer à cette consultation, ou à y déposer un mémoire,

l'exécutif a choisi d'en produire un afin de mettre en évidence ces enjeux auprès des membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui tenaient les consultations sur le *Projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*. Voici, en résumé, nos recommandations :

Exclure toute mesure de taxation de la tarification

1. Assurer le respect des principes de réglementation et de tarification, en renforçant les pouvoirs et l'autonomie de la Régie de l'énergie.
2. Abandonner l'article 3 du Projet de loi n° 106 qui obligerait la Régie à rendre des décisions « *dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement* ».
3. Le Projet de loi n° 106 ne devrait ni demander, ni permettre, qu'Hydro-Québec fasse payer aux consommateurs d'électricité des coûts requis pour l'électrification du transport collectif.
4. Le Projet de loi n° 106 doit faire rayer « *ou les besoins qui seront satisfaits par un bloc d'énergie déterminé par règlement du gouvernement* » de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Assurer des frais de représentation suffisants et équitables devant la Régie

5. Le Projet de loi n° 106 ne devrait pas modifier la Loi sur la Régie de l'énergie pour fixer des plafonds aux frais des intervenants, ni par dossier, ni par année. En effet, l'envergure des dossiers peut être modifiée en cours de route et le nombre de dossiers anticipés dans une année peut varier. La révision de la Loi sur la Régie de l'énergie devrait plutôt assurer que les services publics réglementés soient soumis à une revue de leurs propres frais et que ces derniers soient comparables à ceux des autres intervenants.

Assurer la participation des industriels dans Transition énergétique Québec

6. La voix des consommateurs industriels doit être entendue auprès de TEQ et de sa Table des parties prenantes, notamment dans le processus de revue et d'analyse du plan directeur quinquennal. Ce plan doit aussi être présenté d'abord à la Régie de l'énergie, pour révision en audiences publiques, avant d'être soumis à l'approbation du gouvernement.
7. L'article 10 de la Loi sur TEQ doit être clarifié afin que les prévisions budgétaires des distributeurs d'énergie demeurent soumises à l'examen de la Régie de l'énergie et non aux règles de la Loi sur l'administration financière.

Assurer l'accès de tous les grands industriels aux programmes d'efficacité énergétique

8. Le Projet de loi n° 106 est l'occasion de clarifier que tous les clients industriels, dont ceux soumis aux contrats spéciaux, ont accès aux aides financières pour la réalisation de mesures d'efficacité énergétique.

Il est regrettable que la consultation n'ait su faire place à l'AQCIE et aux entreprises qu'elle représente, malgré l'importance de ces enjeux pour l'ensemble des grands industriels. Bien que le Projet de loi n° 106 ait été adopté sans modification immédiate reflétant nos recommandations, il est permis d'espérer qu'elles se retrouvent en partie dans la structure et le fonctionnement de Transition énergétique Québec.

Nous sommes persuadés que ces consultations gagneraient à développer le réflexe d'inviter les grands industriels, et les organisations qui les représentent, ne serait-ce qu'en raison de leur contribution à la vie socioéconomique et de leur participation au

produit intérieur brut. L'AQCIE demeure résolue à faire entendre leur voix et leurs préoccupations. Car celles-ci finissent par trouver écho dans les décisions du gouvernement, à témoin, l'exclusion du Tarif L de l'indexation de l'électricité patrimoniale.

Consultation sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel

Le ministre Pierre Arcand demandait à la Régie, en juin dernier, un avis dont les répercussions pourraient changer le panorama de la tarification énergétique québécoise. En juillet, la Régie publiait dans les médias un avis précisant sa compréhension du mandat – proposer des solutions tarifaires inspirées des meilleures pratiques des autres États et territoires, visant notamment une simplification des options offertes aux clients – et invitant les parties intéressées à participer à une consultation.

Dans son avis, la Régie soulignait les grandes préoccupations du ministre : la détérioration de la capacité des ménages à faible revenu à payer à temps leurs factures d'électricité et un certain effritement de la compétitivité des tarifs d'électricité qui risque de miner la situation concurrentielle de certains secteurs industriels québécois, particulièrement ceux soumis à la concurrence internationale. Le ministre Arcand souhaitait aussi recevoir des propositions de solutions pour les industries ayant des besoins particuliers, dont la serriculture et les stations de ski, le tout pour le printemps 2017 et devant se refléter dans les tarifs de 2018.

Hydro-Québec et Gaz Métro recevaient alors la demande de déposer un rapport sur ces enjeux et la Régie mandatait ses propres experts pour accompagner la réflexion.

UNE CONSULTATION QUI CONFIRME L'ASYMÉTRIE DES MOYENS

Règle générale, les documents servant de support à une consultation publique sont déposés auprès des parties intéressées au moment de l'invitation à intervenir, en l'occurrence en juillet dernier. Or la Régie a préféré donner moins d'un mois à ces intervenants – en publiant les rapports le 22 décembre 2016 et en fixant le dépôt des mémoires au 19 janvier 2017 – période qui incluait les Fêtes de fin d'année. Aucun budget n'était prévu pour permettre aux intervenants d'offrir une contre-expertise aux documents de référence proposés.

Plusieurs intervenants s'étant d'abord montrés intéressés à déposer un mémoire ont dû aviser la Régie que, tenant compte de ces circonstances, ils se voyaient dans l'impossibilité de le faire.

Tant sous les volets du temps que des moyens, cette consultation illustre l'asymétrie que la Régie de l'énergie maintient entre les représentations des distributeurs d'énergie et celles des parties prenantes, sous prétexte d'une gestion serrée des fonds publics. Selon la même logique, une gestion aussi rigoureuse des tarifs s'imposerait. Cependant, ceux-ci intègrent – sans contrainte apparente – les frais des distributeurs d'énergie et de la Régie.

Puisque la compétitivité des tarifs industriels d'électricité revêt un caractère essentiel pour ses membres, l'AQCIE n'a ménagé aucun effort pour parvenir, malgré les circonstances, à déposer son mémoire : [Pour maintenir le tissu industriel du Québec, il faut miser sur notre électricité à tarifs concurrentiels.](#) Présentées selon la structure donnée à la consultation, voici un résumé de nos recommandations qui visent la relance de l'activité industrielle au Québec :

Structures et options tarifaires

1. Selon les attributs souhaitables de la réglementation, les tarifs ne devraient refléter que les coûts réellement encourus pour desservir les clients. Il est essentiel que le gouvernement cesse de faire assumer par les tarifs d'électricité des éléments extérieurs aux principes réglementaires, comme le développement de l'industrie éolienne, le financement de l'électrification des transports collectifs ou le soutien d'industries particulières. Ces initiatives de développement économique et régional sont du ressort de l'État et des outils de financement dont il dispose.
2. Dans le même esprit de répartition rigoureuse des coûts, un exercice d'allocation doit être fait périodiquement devant la Régie, avec les ressources appropriées, afin d'obtenir et de maintenir des tarifs industriels qui reflètent exclusivement les coûts que ces clients font encourir à Hydro-Québec
3. En plus d'être compétitifs et stables, les tarifs industriels d'électricité doivent aussi s'appliquer de façon souple et adaptée au maintien et à la croissance des activités. Hydro-Québec offre déjà certains programmes et options tarifaires, approuvées par la Régie. Son récent engagement à développer, améliorer et ajouter à ces initiatives de concert avec les industriels visés est une voie dans laquelle nous entendons nous engager avec enthousiasme;
4. Lorsque les tarifs industriels ne suffisent pas à soutenir la compétitivité d'industries particulières ou de secteurs industriels, le recours à des rabais tarifaires ou à des contrats spéciaux d'approvisionnement doit demeurer disponible et sans incidence sur les tarifs fixés par la Régie.

Interfinancement

5. L'interfinancement en faveur des clients résidentiels, au détriment des clients commerciaux et industriels, ne se retrouve dans aucune juridiction aussi prononcé qu'au Québec, ni aussi rigidement encadré par la loi.
6. Fondée sur les principes de l'équité, de l'utilisateur payeur et de l'adoption de choix plus durables, l'élimination la plus rapide possible de l'interfinancement corrigera une anomalie et offrira à Hydro-Québec une marge de manœuvre pour optimiser ses tarifs et programmes tarifaires, contribuant ainsi au rétablissement de la compétitivité des tarifs industriels.

Ménages à faible revenu

7. S'inspirant des principes d'équité et de distinction entre la taxation et la tarification, les mesures d'aide aux MFR devront ne s'appliquer qu'à ces derniers et les viser tous, qu'ils utilisent l'électricité ou non comme principal mode de chauffage. Cette aide ne devrait pas avoir d'incidence sur les tarifs d'électricité.

Industries aux besoins particuliers

8. Selon les mêmes principes et la responsabilité du gouvernement – et non d'Hydro-Québec – à l'égard du développement économique et régional, toute aide à des industries particulières allant au-delà des programmes tarifaires visant cette catégorie de client et de l'accompagnement offert habituellement par Hydro-Québec devrait être consentie sans effet sur la grille tarifaire.

Compétitivité mondiale des prix payés par les clients industriels

9. L'effritement de la compétitivité des tarifs industriels se constate au déclin de la consommation industrielle d'électricité, même si la comparaison avec les tarifs offerts dans d'autres juridictions est difficile à établir.
10. Afin d'éviter une tarification fondée sur les mesures d'exception, il faut d'abord restaurer la compétitivité des tarifs industriels, tout en conservant la possibilité de rabais et de contrats spéciaux dans les circonstances qui l'exigent.

CHAQUE JURIDICTION DOIT UTILISER PLEINEMENT SON AVANTAGE CONCURRENTIEL

À l'instar des autres juridictions qui ne lésinent pas sur les moyens pour retenir les industries chez elles et en attirer de nouvelles, le Québec doit miser sur ses avantages et sur les meilleures pratiques réglementaires pour restaurer la compétitivité de ses tarifs industriels d'électricité, surtout dans un contexte de surplus d'énergie à long terme. Le Québec ne doit pas hésiter à utiliser l'avantage que lui confère son hydroélectricité abondante et à faible coût pour compenser les facteurs négatifs sur lesquels il ne peut exercer de contrôle.

INTERVENTIONS AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC

Dans le cadre normal de ses activités, l'AQCIE entretient des échanges avec la direction responsable des ventes aux grandes entreprises chez Hydro-Québec, tout comme avec ses responsables de la réglementation lors des interventions devant la Régie de l'énergie.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES OPTIONS TARIFAIRES

Ce comité regroupe des représentants d'Hydro-Québec – ventes, réglementation, tarification, efficacité énergétique, approvisionnements – et des sociétés membres du conseil d'administration de l'AQCIE et du Conseil de l'industrie forestière du Québec. En plus d'établir les conditions des programmes d'électricité interruptible et d'électricité additionnelle, soumises à l'approbation de la Régie, ce comité examine aussi d'autres questions visant l'amélioration de la flexibilité tarifaire et de solutions aux questions opérationnelles vécues par les grandes industries.

En 2016, le Comité ne s'est pas réuni, compte tenu des changements organisationnels survenus chez Hydro-Québec, d'une part, et d'un agenda particulièrement chargé devant la Régie, d'autre part, alors que plusieurs requêtes sont sous examen.

Plusieurs dossiers devront faire l'objet de discussions dans les prochains mois alors qu'Hydro-Québec nous fera part de ses besoins en puissance pour les prochaines années et des moyens qui seront déployés pour y répondre. En sus de l'électricité interruptible fournie par les industriels, estimée à plus de 1 000 MW, Hydro-Québec entend aller en appel d'offres pour en obtenir 500 MW de plus et la centrale TCE de Bécancour pourrait être mise à contribution pour 500 MW additionnels. D'autres outils seront développés, dont la contribution en électricité interruptible des entreprises abonnées aux services de moyenne puissance et l'implantation possible d'un programme pilote

d'interruption des chauffe-eau domestiques. Un plan d'approvisionnement a été déposé devant la Régie à l'automne 2016 pour approbation.

Sous le volet de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec demeure ouverte aux discussions sur les modalités d'application de programmes, sous réserve que l'enveloppe budgétaire approuvée par la Régie soit respectée. La venue de l'organisme Transition énergétique Québec, en voie de création dans la foulée de la Politique énergétique 2030, devrait modifier l'approche adoptée au Québec en matière d'efficacité énergétique ouvrant, nous l'espérons, sur des initiatives de plus grande envergure tout en respectant les impératifs des industries.

Parmi les autres sujets qui devront être abordés lors de prochaines rencontres, citons le balisage des prix moyens payés par nos compétiteurs dans les autres juridictions, dans le contexte de la consultation sur la demande d'avis transmise à la Régie par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, soucieux, notamment, de juguler l'effritement de la compétitivité du Tarif L.

ENTRETIEN AVEC ÉRIC MARTEL, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL D'HYDRO-QUÉBEC

Au moment de son entrée en fonction à la tête d'Hydro-Québec, Éric Martel a exprimé le souhait de rencontrer les associations de consommateurs pour discuter de leurs préoccupations et des mesures susceptibles d'être implantées pour répondre à leurs besoins. Dans cette optique, l'AQCIE a organisé une rencontre avec Éric Martel et ses hauts dirigeants le 16 septembre 2016.

L'approche client d'Hydro-Québec est l'un des sujets alors discutés. Plusieurs mesures ont déjà été mises en place, dont une nouvelle plage horaire pour les centres d'appels, un processus plus rapide de raccordement, la diffusion plus fréquente d'une information également

plus ouverte, une communication interne mensuelle entre les cadres d'Hydro-Québec et le développement de programmes visant l'accroissement des ventes industrielles. Éric Martel a aussi réitéré son engagement à ce que les tarifs d'électricité ne croissent pas plus vite que l'inflation à l'horizon des quinze années de la nouvelle politique énergétique du gouvernement.

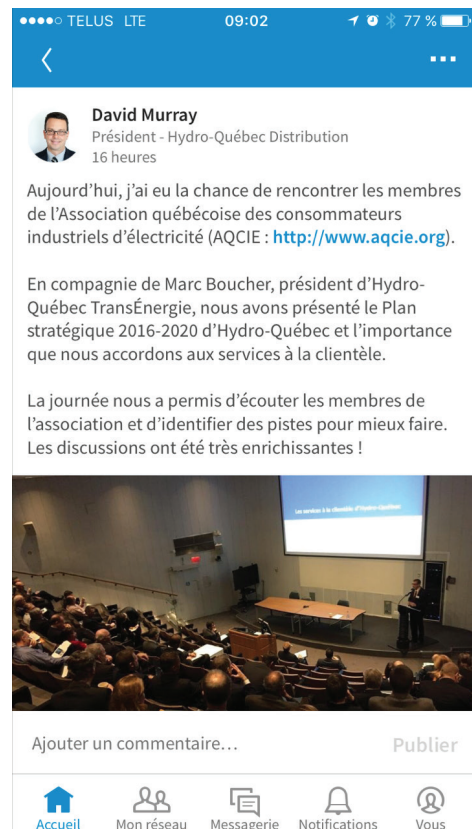
Pour leur part, les industriels ont abordé la question de la qualité du service, notamment en regard de la planification des travaux d'entretien sur les lignes de transport qui s'exécutent sans avis préalable. Ils ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact, sur les investissements industriels, des modifications aux conditions de service proposées devant la Régie. Nous avons souligné qu'un tarif L plus compétitif passe aussi par une meilleure flexibilité dans la négociation de la demande contractuelle, ainsi que par la reconnaissance de la grève et du lock-out comme force majeure.

UNE RENCONTRE AU SOMMET

Entré en poste en septembre 2016, notre nouveau président, Jocelyn B. Allard, participait à cette rencontre où la nécessité d'établir des liens plus suivis entre Hydro-Québec et ses plus grands clients est devenue claire. Saisissant la balle au bond, il en a profité pour suggérer de transformer la rencontre semi-annuelle des membres de l'AQCIE et réunion au sommet, permettant d'échanger avec les hauts dirigeants d'Hydro-Québec.

C'est ainsi que le 15 novembre dernier, une cinquantaine de représentants de nos sociétés membres ont participé à une journée entière de présentations, d'ateliers et de discussions avec David Murray, président, Hydro-Québec Distribution; Marc Boucher, président, Hydro-Québec TransÉnergie, et Éric Fillion, vice-président Clientèle, Hydro-Québec Distribution.

Cette rencontre fut un succès, de l'avis des membres de l'AQCIE comme des dirigeants d'Hydro-Québec, offrant une meilleure connaissance des enjeux réciproques et permettant d'établir une liste d'éléments et de suggestions auxquels tous se sont engagés à donner suite. Pour nos sociétés membres, trouver aux postes les plus élevés d'Hydro-Québec des interlocuteurs qui proviennent de la grande industrie, qui ont vécu comme eux l'impératif de la compétitivité, fait une différence très appréciable.



INTERVENTIONS AUPRÈS DES MÉDIAS

Bien que la nouvelle Politique énergétique 2030 du Québec ait été déposée en avril 2016, l'énergie n'a pas occupé un rôle prédominant dans l'actualité cette année. En fait, les débats entourant cette politique se sont répartis sur plusieurs années puisque se sont succédés, à partir de 2013, la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, son rapport déposé en janvier 2014 sous le titre *Maîtriser notre avenir énergétique*, l'annonce d'une nouvelle consultation par le gouvernement élu en avril 2014, la tenue de cette consultation en 2015 puis le dépôt attendu de longs mois de la nouvelle politique.

Comme nous le verrons plus bas dans la section Communications, l'AQCIE retient et commente les articles traitant des enjeux énergétiques d'une façon justifiant une réflexion éditoriale. En 2016, 24 articles ont ainsi été retenus, en comparaison de 27 l'année précédente, ce qui en fait des années d'activité moyenne. Surtout lorsqu'on les compare aux années 2014 et 2013, alors que 59 et 103 articles avaient été retenus, respectivement.

Le directeur exécutif de l'AQCIE, Luc Boulanger, a de nouveau été fréquemment sollicité en 2016 pour donner le point de vue des industriels québécois sur les enjeux énergétiques. Ses interventions ne se traduisent pas toutes en entrevues, puisque l'information que dispense l'AQCIE sert aussi comme matériel de référence aux articles. En 2016, l'AQCIE n'en était pas moins citée dans près du quart des articles retenus pour commentaire. Cette proportion se maintient depuis quelques années, attestant que l'AQCIE fait partie de la courte liste des porte-parole dont l'avis est recherché par les journalistes pour commenter l'actualité énergétique.

En septembre 2016, notre nouveau président, Jocelyn B. Allard, a aussi succédé en cette capacité à notre précédent directeur exécutif en vue de son départ à la retraite.

Parmi les sujets sur lesquels l'AQCIE a été invitée à se prononcer en 2015 dans les médias soulignons :

- La décision tarifaire 2016-2017, qui s'est traduite par un gel pour les grands industriels soumis au Tarif de grande puissance (L);
- La fin de l'achat d'énergie éolienne excédentaire en période prolongée de surplus d'approvisionnement, prévue dans la nouvelle Politique énergétique 2030;
- L'asymétrie des moyens déployés par Hydro-Québec et par les parties prenantes dans les représentations devant la Régie de l'énergie;
- L'effritement de la compétitivité du Tarif L et la diminution inquiétant de l'activité industrielle au Québec au cours des 10 dernières années;
- L'entorse réglementaire que constitue le recours aux tarifs d'électricité pour défrayer une partie de l'électrification des transports, tel que prévu dans la Politique énergétique 2030, une décision étonnante après que le gouvernement eut reconnu que cette approche avait nui à la compétitivité des tarifs d'électricité à la suite de l'achat obligatoire d'énergie éolienne non nécessaire pour desservir les clients d'Hydro-Québec.

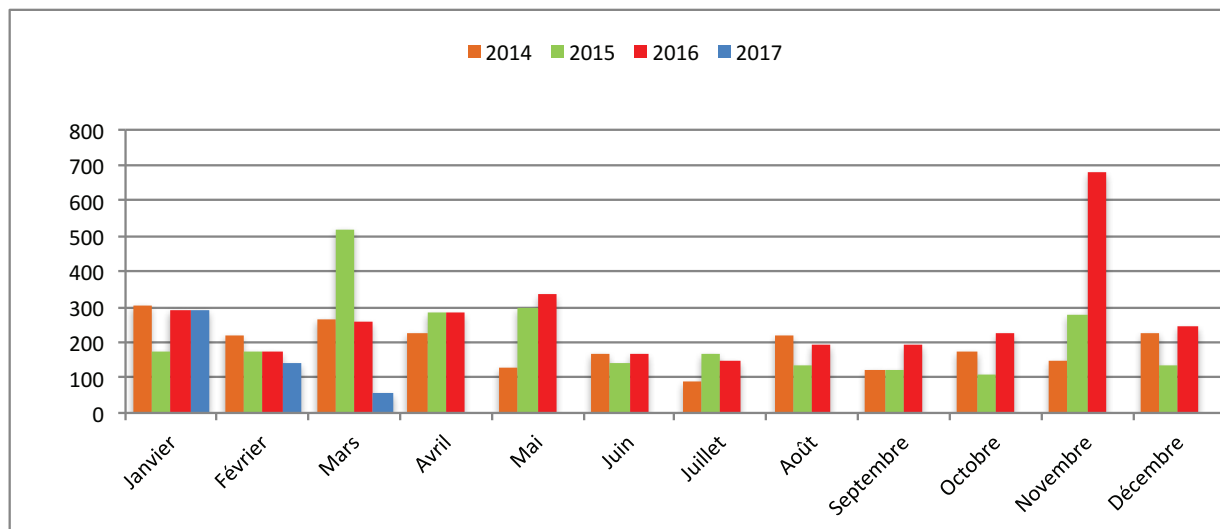
La notoriété de l'AQCIE dans les médias soutient son action auprès du gouvernement et de la Régie de l'énergie.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION 2014-2017 AQCIE.ORG

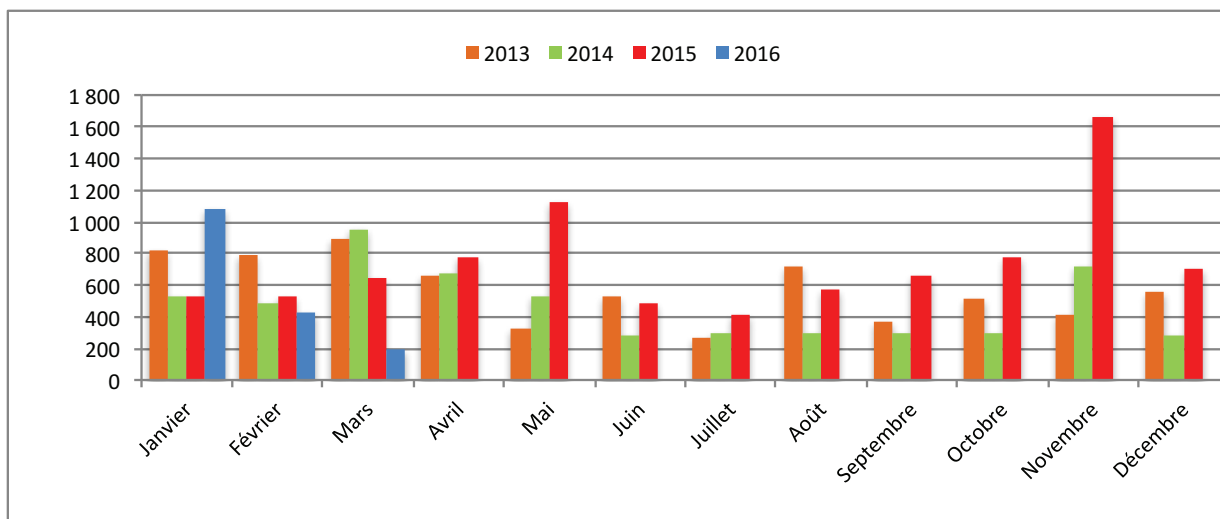
	SESSIONS				PAGES VUES			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Janvier	306	174	289	293	825	532	523	1 077
Février	216	173	173	144	788	489	531	433
Mars	267	515	259	54	889	949	642	196
Avril	227	287	281		653	675	778	
Mai	128	299	334		329	522	1 124	
Juin	166	141	168		526	284	481	
Juillet	86	170	146		266	293	408	
Août	222	133	196		711	301	565	
Septembre	123	122	191		373	299	665	
Octobre	176	111	223		513	289	771	
Novembre	148	277	682		415	721	1 661	
Décembre	223	136	246		563	278	701	

Note : Les données sont au 10 mars 2017

SESSIONS



PAGES VUES



COMMUNICATIONS

L'essentiel des énergies de l'AQCIE est canalisé vers ses interventions, stratégiques pour les industriels actifs au Québec, devant la Régie de l'énergie, le gouvernement, Hydro-Québec et les médias. Nous entretenons aussi des communications régulières avec nos membres, les industriels et les autres intervenants du secteur de l'énergie par l'entremise de notre présence Internet et de différents outils que nous avons adaptés à nos publics cibles. Nos communications sont frappées au sceau de la qualité de la profondeur et de la pertinence.

AQCIE.ORG

Lieu permanent de la signature de l'AQCIE sur Internet, son site regroupe et conserve ses commentaires sur l'actualité énergétique et ses mémoires et autres publications, en plus d'offrir une référence utile vers les décisions de la Régie de l'énergie dans les dossiers où elle est intervenue depuis 1998.

Le site héberge évidemment toute l'information nécessaire aux industriels pour juger de la valeur de s'associer à l'AQCIE. Axé sur la qualité de l'information, le site bénéficie d'intéressantes statistiques de fréquentation, gage de l'intérêt soutenu que représente l'AQCIE dans le panorama énergétique québécois.

L'Énergique

L'Énergique, le bulletin d'information de l'AQCIE, en était à sa dixième année en 2016. Témoinnant de l'importance que nous accordons à la profondeur de nos communications, le bulletin privilégie les articles d'une certaine tenue, contenant une information de qualité et approfondie.

Il est offert en version magazine, sous format PDF, la formule qu'apprécie le mieux notre lectorat. Cependant, afin d'en faciliter la consultation et de la rendre plus dynamique et facile à partager, nous

produisons également une version « en ligne » de chacun des articles. Année après année, les pages de ces différents articles sont les plus consultées sur notre site.

Dans le contexte de la présentation de mémoires et du recrutement de notre nouveau président, seule l'édition printemps/été 2016 a été produite l'an dernier. Voué à la nouvelle Politique énergétique 2030, son contenu était particulièrement riche, présentant notre analyse de cette politique, du point de vue des industriels actifs au Québec, en plus des rubriques habituelles. Nos lecteurs ont pu aussi profiter d'un article sur le déclin de l'industrie lourde au Québec, et les moyens de l'éviter, produit par Jean Matuszewski, économiste et président, E&B DATA; ainsi que d'une analyse de la Politique énergétique 2030 réalisée par Normand Mousseau, professeur au Département de physique et titulaire de la Chaire de recherche de l'Université de Montréal sur les matériaux complexes, l'énergie et les ressources naturelles. En tant que co-président de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, ayant pavé la voie à l'actuelle politique énergétique, sa vision en était particulièrement éclairée.

Tous les numéros de *L'Énergique*, depuis 10 ans, peuvent être consultés sur notre site.

La revue de presse, commentée par l'AQCIE

Plutôt que d'offrir une revue de presse conventionnelle à ses membres et aux visiteurs de son site Internet, l'AQCIE diffuse ses commentaires éditoriaux sur des nouvelles choisies en raison de leur importance à l'égard de la sphère énergétique et de l'activité industrielle. Certains de ces commentaires, jugés plus marquants, sont aussi diffusés par courriel auprès des membres de l'AQCIE et d'industriels qui partageant leurs intérêts et pouvant souhaiter joindre ses rangs. En 2016, nous avons rédigé 17 de ces nouvelles commentées et diffusé 12 éditions de *La revue de presse, commentée par l'AQCIE*.

Les commentaires les plus récents se trouvent à la page d'accueil du site aqcie.org, et l'intégralité de ces commentaires peut être [consultée](#), année par année, depuis 2011

Dernière heure

Les membres de l'AQCIE sont informés des activités associatives et des événements marquants par l'envoi de bulletins *Dernière heure*. Onze de ces bulletins ont été émis en 2016, dont plusieurs en lien avec les assemblées annuelle et semi-annuelle, ainsi qu'avec : la décision tarifaire de la Régie, qui s'est traduite par un gel en 2016-2017; l'asymétrie marquée des moyens dont disposent Hydro-Québec devant la Régie, en comparaison des intervenants comme l'AQCIE, particulièrement dans le contexte où la politique énergétique suggère de plafonner les frais des intervenants, par année civile et même par dossier; la confusion qu'entretient le Projet de loi n° 106 entre la fiscalité et la tarification, en confiant à Hydro-Québec des frais qui ne relèvent pas de la desserte de ses clients; l'avis demandé par le ministre Pierre Arcand à la Régie de l'énergie, portant notamment sur la compétitivité des tarifs industriels; et le dépôt du mémoire de l'AQCIE dans le cadre de la consultation sur le Projet de loi n° 106.

Événement

Afin de cibler encore mieux les communications de l'AQCIE avec ses membres, nous avons lancé en 2016 une nouvelle série de bulletins, axés sur les événements auxquels ces derniers sont invités à participer. Trois de ces bulletins ont été émis en 2016, pour inviter les membres à participer à la rencontre avec la haute direction d'Hydro-Québec et au 5^e Sommet sur l'énergie. Les taux d'ouverture et de clic se comparent à ceux de nos autres communications. Dans le cadre du recrutement de notre nouveau président, nous avons également diffusé des avis de recrutement et de nomination.

Conseil d'administration 2016-2017

Président du conseil

Michel Gariépy
CEZinc

Vice-président

François Perras
ArcelorMittal

Vice-président

Benoît Pepin
Rio Tinto Alcan

Trésorier

Olivier Charest
Alcoa

Secrétaire

André Gagné
Rio Tinto Fer et Titane

Directeurs

Lucie Bellerose
Olin Canada ULC

Richard Godin
FINKL STEEL – SOREL

Marianne Huot
ArcelorMittal Mines Canada

André Jetté
AXIALL Canada inc.

Cynthia Martin
Akzo Nobel Pâte et performance Canada inc.

Sylvain Mayrand
A. Lassonde inc.

Lynne Raymond
ERCO Mondial

Président

Jocelyn B. Allard

Au 1^{er} mars 2017

Entreprises membres de l'AQCIE

- A. Lassonde inc.
- Agropur Coopérative
- Air Liquide Canada inc.
- Air Products Canada Ltée
- AkzoNobel
- Alcoa
- Aluminerie Alouette inc.
- ArcelorMittal
- ArcelorMittal Mines Canada
- AXIALL Canada inc.
- Barry Callebaut Canada
- Bonduelle Canada
- Bridgestone Canada inc.
- Bridor Inc.
- Canada Bread Company Ltd
- Canexus
- Cascades inc.
- Chimie ParaChem inc.
- Congébec
- Eaux Vives Water Inc
- Emballages Mitchell-Lincoln Ltée
- Énergie Valero inc.
- ERCO Mondial
- FINKL STEEL – SOREL
- Groupe Robert Inc.
- IBM - Usine de Bromont
- Kronos Canada Inc.
- Lafarge Canada Inc.
- LEK inc.
- Linde Canada Ltd
- Molson Coors Canada
- Norampac inc.
- Olin Canada ULC
- Olymel s.e.c./l.p.
- Rio Tinto Alcan
- Rio Tinto Fer et Titane
- Saputo Produits Laitiers Canada s.e.n.c.
- Silicium Québec SEC
- Xstrata Copper Canada division CCR
- Xstrata Copper Canada, division fonderie Horne
- Zinc électrolytique du Canada Ltée/CEZinc
- Weston Bakeries

Au 1^{er} mars 2017

Entreprises membres de l'AQCIÉ





1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078
www.aqcie.org